

N°2024-01/03B

**Objet : RENOUELEMENT DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Vote :</b>		<b>Pour :</b>	8
<b>En exercice :</b>	10			<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	8			<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absent excusé :** Thierry DEL POSO, Robert OLIVE.

**Secrétaire de séance :** Jean ROMEO

**Date de convocation :** 17 janvier 2024

Le Président expose à l'assemblée,

**Vu** le code de la fonction publique et notamment les articles L 512-6 et suivants,

**Vu** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**Considérant** la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes à la commune de Saint Cyprien sur la période 2020-2023 pour palier au départ à la retraite d'un agent administratif positionné auprès du service « Accueil/Etat civil » de la mairie annexe,

**Considérant** que les circonstances de la mise à disposition persistent et que son renouvellement ne cause pas de préjudice à la Communauté de Communes,

**Considérant** qu'il est donc opportun de renouveler cette mise à disposition selon les mêmes modalités et dans le respect des règles applicables en la matière,

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **APPROUVE** le renouvellement de la mise à disposition,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20240124-2024-01-03B-DE  
Date de télétransmission : 25/01/2024  
Date de réception préfecture : 25/01/2024

